

6 juillet 2023

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 30 juin 2023

**Présents** : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

**Secrétaire de séance** :

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 30  
Quorum : 16

**N° 194-23 – Avenant au marché de travaux de voirie et d'assainissement eaux usées et pluviales relatif à l'aménagement des rues du général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent**

Vu la délibération n° 001-22 relative à l'attribution du marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP pour les rues du Général Royrand, Noyolle et l'impasse des Justices à Saint-Fulgent.

Vu la délibération n° 330-22 relative à un avenant au marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent.

Vu la délibération n° 015-23 relative à un avenant marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent.

Considérant que le marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent, lancé en groupement de commandes avec la commune de Saint-Fulgent, a été notifié à l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant estimatif de 247 774.50 € HT.

Considérant qu'un premier avenant en plus-value de 11 420.00 € HT et qu'un second avenant en plus-value de 19 800.00 € HT ont été passés.

Considérant que des nouveaux réseaux d'amiante ont été découverts sur une autre tranche, il convient donc de passer un avenant en plus-value pour la dépose de ces réseaux pour un montant de 2 700.00 € HT.

Considérant que le nouveau montant du marché s'élève à 281 694.50 € HT (+ 13.69 %).

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).